

Fiche de Données de Sécurité BLOC WC JAVEL



Fiche signalétique du 7/9/2021, révision 2 Conforme au Règlement (EC) No. 878/2020

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commercial: BLOC WC JAVEL
Code commercial: 150119

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Détergent pour wc pour usage domestique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

GEH - 12 Rue des Cortots FR- 21121 FONTAINE LES DIJON
33(0) 810 026 826
geh@geh.fr - www.geh.fr

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

geh@geh.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
Société: +39 0376 780632 (24 / 24h - 7 / 7d - italien / anglais)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.
- ⚠ Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Fiche de Données de Sécurité

BLOC WC JAVEL

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Qualité spéciale:

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Contient

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Ce produit n'est pas destiné à désinfecter

Composition - Reg (CE) n ° 648/2004

Contient:

agents de surface anioniques

30 % et plus

agents de blanchiment chlorés

15 % ou plus, mais moins de 30 %

Le produit contient

Parfums

également :

Allergènes :

D-LIMONENE

Agents conservateurs:

--

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 30\%$ - $< 40\%$	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	CAS: 68411-30-3 EC: 270-115-0 REACH No.: 01-2119489428-22	⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
$\geq 15\%$ - $< 17.5\%$	troclosène sodique, dihydrate	CAS: 51580-86-0 EC: 220-767-7 REACH No.: 01-2119489371-33	⚠ 2.14/2 Ox. Sol. 2 H272 ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 EUH031
$\geq 1\%$ -	Xylènesulfonate de	CAS: 1300-72-7	⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

6048/2

Page n. 2 de 12

Fiche de Données de Sécurité

BLOC WC JAVEL

< 2.5%	sodium	EC: 215-090-9 REACH No.: 01-2119513350-56	
< 0.1%	oxyde de diphenyle	CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2 REACH No.: 01-2119472545-33	⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412
< 0.1%	Dodecanenitrile	CAS: 2437-25-4 EC: 219-440-1 REACH No.: 01-2120743516-53	⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10. ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Fiche de Données de Sécurité

BLOC WC JAVEL

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Pour les non-secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
Pour les secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Recommandations générales sur l'hygiène du travail:
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Aucun en particulier
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
oxyde de diphenyle - CAS: 101-84-8
UE - TWA(8h): 7 mg/m³, 1 ppm - STEL: 14 mg/m³, 2 ppm
ACGIH - TWA(8h): 1 ppm - STEL: 2 ppm - Remarques: (V) - URT and eye irr, nausea
- Valeurs limites d'exposition DNEL
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3
Travailleur industriel: 170 mg/kg - Consommateur: 85 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité

BLOC WC JAVEL

Travailleur industriel: 12 mg/m³ - Consommateur: 3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 0.85 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

troclosène sodique, dihydrate - CAS: 51580-86-0
 Travailleur professionnel: 8.11 mg/m³ - Consommateur: 1.99 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur professionnel: 2.3 mg/kg - Consommateur: 1.15 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 1.15 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Xylènesulfonate de sodium - CAS: 1300-72-7
 Travailleur industriel: 7.6 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 53.6 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur professionnel: 3.8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur professionnel: 13.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur professionnel: 3.8 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC
 acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3
 Cible: Eau douce - valeur: 0.268 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.0268 mg/l
 Cible: usine de traitement des eaux usées - valeur: 3.43 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 8.1 mg/kg

troclosène sodique, dihydrate - CAS: 51580-86-0
 Cible: Eau marine - valeur: 1.52 mg/l
 Cible: Eau douce - valeur: 0.00017 mg/l
 Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.756 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 7.56 mg/kg
 Cible: usine de traitement des eaux usées - valeur: 0.59 mg/l

Xylènesulfonate de sodium - CAS: 1300-72-7
 Cible: Eau douce - valeur: 0.23 mg/l
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:
 Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:
 Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:
 Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:
 N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :
 Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :
 Aucun

Contrôles techniques appropriés
 Aucun

Fiche de Données de Sécurité

BLOC WC JAVEL

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Solide	--	--
couleur:	Vert	--	--
Odeur:	Javellisant-Citrique	--	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas disponible	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas disponible	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas disponible	--	--
Point éclair:	Pas disponible	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible	--	--
Température de décomposition:	Pas disponible	--	--
pH : (sol. 1%):	6.5± 1.5	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	Soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	Pas disponible	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas disponible	--	--
Pression de vapeur:	Pas disponible	--	--
Densité et/ou densité relative:	Pas disponible	--	--
Densité de vapeur relative:	Pas disponible	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Fiche de Données de Sécurité

BLOC WC JAVEL

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Viscosité:	Pas disponible	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun

10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :
SPLUFF BLOC WC JAVEL

a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3

6048/2

Page n. 7 de 12

Fiche de Données de Sécurité

BLOC WC JAVEL

- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
 Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1080 mg/kg
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
 Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: GUINEA PIG Négatif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
 Test: OECD476 - Espèces: Bactéries génériques Négatif
- troclosène sodique, dihydrate - CAS: 51580-86-0
- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1671 mg/kg
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 0.27 mg/l - Durée: 8h
- Xylènesulfonate de sodium - CAS: 1300-72-7
- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
- oxyde de diphenyle - CAS: 101-84-8
- a) toxicité aiguë:
 Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2450 mg/kg
 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 2400 mg/l
 Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 7940 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

SPLUFF BLOC WC JAVEL

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2 - H411

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.9 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1.67 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 3.1 mg/l - Durée h: 360

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 1.41 mg/l - Durée h: 540

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.23 mg/l - Durée h: 672

troclosène sodique, dihydrate - CAS: 51580-86-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: 19126.lepomis = 0.23 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: 19126.Daphnia = 0.17 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: 19126.Menidia = 1.21 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: 19126.Mysidopsis = 1.65 mg/l - Durée h: 96

Xylènesulfonate de sodium - CAS: 1300-72-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 230 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1000 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1000 mg/l - Durée h: 96

12.2. Persistance et dégradabilité

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: BIODG06 - Durée: 28GG - %: 85 -

Remarques: OECD 301B Ready biodegradability

troclosène sodique, dihydrate - CAS: 51580-86-0

Fiche de Données de Sécurité

BLOC WC JAVEL

Biodégradabilité: Rapidement dégradable	
12.3. Potentiel de bioaccumulation	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium - CAS: 68411-30-3 Bioaccumulation: .2 - Test: Kow - Coefficient de partition 3.32
	troclosène sodique, dihydrate - CAS: 51580-86-0 Bioaccumulation: Pas bioaccumulable
12.4. Mobilité dans le sol	N.A.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucun perturbateur endocrinien present en concentration \geq 0.1%
12.7. Autres effets néfastes	pas disponible
RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination	
13.1. Méthodes de traitement des déchets	Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport	
 	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	ADR-UN Number: 3077 IATA-UN Number: 3077 IMDG-UN Number: 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ADR-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique, dihydrate, Dodecanenitrile) IATA-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique, dihydrate, Dodecanenitrile) IMDG-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique, dihydrate, Dodecanenitrile)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	ADR-Class: 9 ADR - Numéro d'identification du danger :90 IATA-Class: 9 IATA-Label: 9 IMDG-Class: 9
14.4. Groupe d'emballage	ADR-Packing Group: III IATA-Packing group: III IMDG-Packing group: III
14.5. Dangers pour l'environnement	ADR-Polluant environnemental: Oui

6048/2

Page n. 9 de 12

Fiche de Données de Sécurité

BLOC WC JAVEL

IMDG-Marine polluant:	Marine Polluant	
Most important toxic component:	troclosène sodique, dihydrate	
IMDG-EmS:	F-A , S-F	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
ADR-Subsidiary hazards:	-	
ADR-S.P.:	274 335 375 601	
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):		3 (-)
IATA-Passenger Aircraft:	956	
IATA-Subsidiary hazards:	-	
IATA-Cargo Aircraft:	956	
IATA-S.P.:	A97 A158 A179 A197 A215	
IATA-ERG:	9L	
IMDG-Subsidiary hazards:	-	
IMDG-Stowage and handling:	Category A SW23	
IMDG-Segregation:	-	
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		
N.A.		

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

6048/2

Page n. 10 de 12

Fiche de Données de Sécurité

BLOC WC JAVEL

le produit appartient à la catégorie: E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange
Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Ox. Sol. 2	2.14/2	Matière solide comburante, Catégorie 2
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Fiche de Données de Sécurité

BLOC WC JAVEL

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre,
Commission of the European Communities
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van
Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.